



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
Académie de Versailles
COMMISSION ACADEMIQUE DE L'EMPLOI
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
15 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles
Tél. 01-30-83-05-03

Aux chefs d'établissement 2nd degré de l'académie de Versailles

Objet : Mouvement des Maitres du 2nd degré – Préparation de la rentrée 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, les informations concernant le mouvement 2022.

Demande de mutation et demande d'un premier emploi en contrat définitif :

Cette procédure s'adresse à **tous les enseignants en CONTRAT DEFINITIF** qui souhaitent :

- ✓ Une mutation, une réintégration ou un complément de service au sein de l'académie de Versailles
- ✓ Une mutation dans une autre académie

Elle s'adresse aussi **aux enseignants en CONTRAT PROVISOIRE** car elle est obligatoire pour les lauréats des concours **CAER et CAFEP** en année de validation pour obtenir :

- ✓ Un premier emploi en contrat définitif dans l'académie de Versailles
- ✓ Et/ou un premier emploi en contrat définitif dans une autre académie

Pour mémoire, les enseignants délégués auxiliaires (titulaires ou non d'un CDI), délégués rectoraux (nommés à l'année sur poste vacant) et suppléants, ne participent pas au mouvement.



Nouveauté 2022 : Dématérialisation de la procédure de demande de mutation

Tous les enseignants qui souhaitent une mutation, un complément de service, une réintégration après congé ou disponibilité, une intégration dans l'enseignement catholique ou un 1^{er} emploi en contrat définitif, **doivent saisir leur demande en ligne et déposer les pièces à joindre dans un dossier numérique sécurisé.**

➤ Lien vers le formulaire **intra** :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=NOthTvf2qkyP7KNYlknDni3m7TrAJkNMt2iKpT8UBiBUNDIVTE81SzJYNtIEREhZTzhGNVczSIBBWS4u>



➤ Lien vers le formulaire **inter** :

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=NOthTvf2qkyP7KNYlknDni3m7TrAJkNMt2iKpT8UBiBURVM4QIRHSTNBVkNMWE9LVDq2MhBVIFBUC4u>

Une fois son dossier complété en ligne, chaque enseignant reçoit automatiquement par mail le récapitulatif de sa demande (une feuille A4).

Il doit imprimer ce document, le dater et le signer puis le faire parvenir à son chef d'établissement pour signature **au plus tard le 21 janvier 2022**.

Le chef d'établissement accuse réception de ce document : il appose sa signature et le cachet de l'établissement, en remet une copie à l'enseignant et envoie l'original au plus tard pour le **jeudi 27 janvier 2022** à la CAE Versailles :

Monsieur le Président de la CAE Versailles
Enseignement Catholique
15 rue du Maréchal Joffre 78000 VERSAILLES

Rappel :

Le chef d'établissement doit :

1. Afficher en salle des professeurs tous les documents, notes et affiches¹ jointes concernant le mouvement des maîtres.
2. Transmettre à l'ensemble des enseignants de son établissement les documents, notes et affiches concernant le mouvement des maîtres 2022.

Les modifications dans la procédure de demandes de mutation inter ou intra ont été apportées pour faciliter les demandes des enseignants, alléger la part du travail administratif des établissements et rendre plus efficace celui de la commission de l'emploi. Nous avons souhaité rendre cette transition la plus douce possible pour qu'elle soit accessible à tous.

Nous vous remercions par avance pour votre coopération dans la mise en œuvre de cette procédure dématérialisée qui ne modifie en rien le déroulement habituel du mouvement des maîtres.

Nous restons à votre disposition pour vous donner tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter et vous assurons de nos sentiments dévoués.

Stéphane PONCHON
Président de la CAE - Versailles

¹ Une affiche en format PDF comportant les liens et QR codes donnant accès aux formulaires en ligne de demande de mutation est jointe à ce courrier. Elle doit être transmise à chaque enseignant et affichée en format A3 (si possible) en salle des professeurs.